

DIRECTION DES PARTENARIATS FINANCIERS

2023/D/DPF/**433**

Code: 7.5.1.E

P

DECISION

CATHEDRALE SAINT SIFFREIN RESTAURATION DE LA TOURELLE D'ESCALIER ET DE LA BALUSTRE DU CHEVET DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur le Maire et des Adjoints,

VU la délibération n°2020-CM-20-07-61 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Guiou, Première Adjointe,

VU les études relatives aux travaux de restauration de la Cathédrale St Siffrein en vue de sa sécurisation, et l'autorisation de travaux de la DRAC

VU les dispositifs de soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil départemental de Vaucluse et de la Région Sud PACA,

DECIDE

DE SOLLICITER des subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional Région Sud PACA, et du Conseil Départemental de Vaucluse, pour un montant de travaux prévisionnel de 345 265.20 €HT, selon le plan de financement suivant :

Partenaires	Montant €HT	Pourcentage
Conseil Régional Région SUD PACA	51 789,78 €	15,00 %
Etat – DRAC MH	138 106,08 €	40,00 %
Conseil Départemental de Vaucluse	83 316,30 €	25,00 %
Mairie de Carpentras	69 053,04€	20,00 %
Total	345 265,20 €HT	100%

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

VILLE DE CARPENTRAS Publié le :

0 4 DEC. 2023

Administration Générale

Carpentras, le 0 4 DEC. 2023

Pour le Maire, La Première Adjointe

Yvette Guiou

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 0 4 DEC. 2023